

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 04842

Numéro SIREN : 504 969 957

Nom ou dénomination : SOFITHANN

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 11949

SOFITHANN

SAS au capital de 100.000 €

4, rue Blaise Pascal
78990 ELANCOURT

SIREN 504 969 957 RCS Versailles

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à quatorze heures, les associés de la société par actions simplifiée **SOFITHANN** au capital de 100.000 €, divisé en 500 actions de valeur nominale de 200 €, a tenu une Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social.

ÉTAIENT PRESENTS :

- **Monsieur Jean-Claude WALTER,**
porteur de.....380 actions
- **Monsieur Thibaut WALTER,**
porteur de30 actions
- **Mademoiselle Lucile SHARMA,**
porteur de.....30 actions
- **Monsieur Jérôme WALTER,**
porteur de30 actions
- **Monsieur Adrien WALTER,**
porteur de.....30 actions

L'Assemblée peut donc valablement délibérer et elle est déclarée régulièrement constituée.

Elle est présidée par la société JCW CONSEIL représentée par Monsieur Jean-Claude WALTER

La société EXAFI CONSEIL AUDIT ET EXPERTISE, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente excusée.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport général du Commissaire aux comptes
- Rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Quitus au Président,
- Approbation des conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Le Président énonce les différents points à l'ordre du jour et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu du rapport de Gestion, et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports et les opérations qui y sont exposées, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de **2 412 072 €** qu'elle décide d'affecter de manière suivante :

- Au poste « Autres réserves », soit la somme de.....2 412 072 €

Après affectation du résultat, la répartition des capitaux propres de la société est la suivante :

- Capital social.....100 000 €
- Réserve Légale..... 10 000 €
- Autres réserves 9 943 955 €
- Total des capitaux propres.....10 053 955 €

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés aux associés, de la manière suivante :

2019 : 200 000 € prélevé sur le poste « Autres réserves » AGO du 17 novembre 2020.

2020 : 480 000 € prélevé sur le poste « Autres réserves » AGO du 23 septembre 2021.

2021 : 120 000 € prélevé sur le poste « Autres réserves » AGO du 6 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus de sa gestion à la société JCW Conseil pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, en approuve le contenu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate la fin du mandat du commissaire aux comptes actuel, EXAFI et la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant Carine GUYETANT, dont le mandat se termine avec l'examen des comptes relatifs à l'exercice 2022 et décide de nommer en remplacement ce commissaire aux comptes titulaires :

- S.L.G. EXPERTISE, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 rue Pergolèse 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 320 853 518, et représentée par Madame Marion BOLZE en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période de six exercices soit jusqu'à l'issue de la décision collective des associés de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

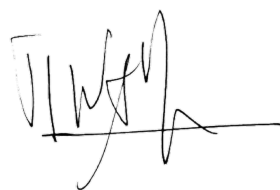
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

En application de l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée générale ordinaire constate un montant de charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 2 014 € correspondant à des amendes et pénalités en vertu du 4. de l'article 39 du CGI.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

Et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé et, après lecture, signé par le Président.



JCW CONSEIL
Jean-Claude WALTER
Président